

Cadre réservé
à l'administration

RD : _____

Imuse : _____

Conservatoire à Rayonnement Départemental

Site le Puy en Velay – Les Ateliers des Arts

Musique – Danse – Théâtre – Beaux Arts

Cadre réservé à
l'administration

ACOMPTE VERSE
MONTANT :

CB Chèque

BULLETIN D'INSCRIPTION 2018/2019

**Votre dossier complet doit être déposé au secrétariat des Ateliers des Arts
à compter du Lundi 18 juin 2018 à partir de 9h00**

Consultation de la liste des élèves acceptés par discipline sur notre site Internet à compter de fin juillet

(www.ateliersdesarts.agglo-lepuyenvelay.fr)

Toutes les informations nécessaires à la rentrée vous seront communiquées début septembre par mail

Nom de l'élève Prénom.....

Date de naissance :/...../.....

Adresse.....

Code Postal : Commune :

Tél. Domicile : Portable de l'élève (si élève majeur) :

Adresse Email des parents ou de l'élève le cas échéant (merci d'écrire lisiblement) :

.....@.....

Nom de l'établissement scolaire fréquenté en 2018/2019 :

Nom de l'école..... Niveau scolaire :

Nom du collège..... Niveau scolaire :

Nom du lycée..... Niveau scolaire :

Cochez cette case si vous êtes un élève :

Maîtrisien

En 3ème cycle instrumental issu d'une école de musique inter-communale de la Haute-Loire

Inscrit au sein de l'ensemble scolaire St Jacques de Compostelle, vous êtes favorable à un aménagement horaire pour le cours d'instrument

Pour les mineurs :

Nom du père, de la mère ou du tuteur :

Portable (père) : Portable (mère) :

Tél. travail du père : de la mère :

Profession du père : de la mère :

Date de la rentrée : Lundi 17 septembre 2018

pour les sites **du Puy et Vorey /Rosières**
32, rue du 86^{ème} R.I. - 43000 LE PUY-EN-VELAY

Renseignements : Tél. 04-71-04-37-35

E-mail : ateliersdesarts@lepuyenvelay.fr



INFORMATIONS GENERALES

Constitution du dossier :

1. Une photo d'identité avec le nom de l'élève écrit lisiblement au dos,
2. Les autorisations de soins et de cession de droit à l'image (ci-contre),
3. La photocopie du Livret de Famille (si changement de situation par rapport à l'année précédente),
4. 15 € d'acompte par dossier d'inscription à régler soit par carte bancaire, soit par chèque bancaire libellé à l'**ordre de Régie de Recettes Ateliers des Arts** (pour une même famille, faire un paiement global),
5. Un certificat médical d'aptitude physique pour les élèves de danse et d'éveil (conformément à la loi 10/07/89 code de l'éducation),

Pour les habitants de la Communauté d'agglomération veuillez impérativement joindre en plus :

1. La photocopie d'une facture EDF ou EAU (de moins de 6 mois ou annuelle),
2. La photocopie de la **Taxe d'Habitation 2017**,
3. Pour les élèves majeurs qui résident chez leurs parents, une attestation d'hébergement signée des parents.

Informations administratives à noter :

La Communauté d'agglomération du Puy en Velay envisage la mise en place à la rentrée 2019 d'une tarification au quotient familial. Une étude sera menée dans le courant de cette année. Pour cela, nous avons besoin des renseignements suivants :

Attestation récente de la CAF mentionnant votre quotient familial ou Votre avis d'imposition ou de non imposition 2017 (à nous fournir des réception de ce dernier en septembre 2018)

La réussite de cette étude sera fonction de vos réponses et de leur nombre, aussi nous comptons sur votre collaboration et vous en remercions par avance.

Vous êtes bénéficiaire des minimas sociaux (revenu de solidarité active, l'allocation de solidarité aux personnes âgées, la prime transitoire de solidarité, le revenu de solidarité Outre-Mer, l'allocation veuvage, l'allocation pour adultes handicapés, l'allocation supplémentaire d'invalidité, l'allocation pour les demandeurs d'asile, l'allocation transitoire d'attente et l'allocation de solidarité spécifique). Vous pourrez bénéficier du tarif G uniquement sur présentation du justificatif datant du mois de septembre 2018.

Nous conseillons aux personnes en situation de handicap de prendre contact avec le DAHLIR (Dispositif d'Accompagnement au Handicap vers des Loisirs Intégrés et Réguliers) dont le référent local est à contacter au 04.71.09.80.98 afin de faire étudier leur dossier.

La facturation s'établit en fonction des activités choisies dans ce bulletin d'inscription. Toute modification de l'inscription peut entraîner un changement de tarification et doit être obligatoirement signalée au Secrétariat par écrit. La grille tarifaire votée par le Conseil Communautaire est établie pour l'année scolaire 2018/2019 (consultable page 12, sur notre plaquette d'information et/ou sur notre site internet du Conservatoire à rayonnement départemental).

Vous recevrez en octobre la facture qui vous permettra d'effectuer le règlement.

Pour toute précision, veuillez contacter le secrétariat du Conservatoire.

Toute scolarité commencée donne lieu au paiement intégral des droits d'inscription, même si l'élève abandonne en cours d'année.

Toute démission devra être présentée par écrit.

Tout dossier incomplet vous sera retourné et ne sera donc pas pris en compte.

Il est préférable de le faire vérifier par le personnel administratif

ENGAGEMENT ET AUTORISATIONS

L'élève s'engage à respecter le règlement intérieur et le contrat Droits et Obligations du Conservatoire à Rayonnement Départemental du site du Puy en Velay qui est consultable sur notre site internet dans la rubrique « infos pratiques » (www.ateliersdesarts.agglo-lepuyenvelay.fr).

L'élève accepte de recevoir les informations du Conservatoire à Rayonnement Départemental suivantes par e-mail : absences des professeurs, bulletins d'évaluation, informations diverses, le bonheur est dans la salle,...

Il est formellement interdit (Extrait du contrat Droits et Obligations) :

- 1) *D'introduire des objets ou des produits dangereux dans l'enceinte de l'établissement (objets tranchants, produits inflammables...) à moins que ceux-ci soient autorisés dans le cadre d'un cours.*
 - 2) *De pratiquer des jeux violents ou dangereux ou d'adopter des comportements dangereux (monter sur les toits, glisser sur les rampes d'escalier...).*
 - 3) *De fumer dans l'enceinte de l'établissement, que ce soit à l'intérieur des locaux ou même dans la cour (décret n°2006-1386 du 15 novembre 2006 fixant les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif, d'introduire de l'alcool et des produits illicites.*
 - 4) *De porter dans l'espace public une tenue destinée à dissimuler son visage (loi n°2010-1192 du 11 octobre 2010 interdisant la dissimulation du visage dans l'espace public).*
 - 5) *D'introduire des aliments et des boissons dans l'auditorium.*
 - 6) *De consommer du chewing-gum et de cracher.*
- Enfin, une attitude et une tenue correcte sont exigées.*

Tout utilisateur contrevenant aux présentes règles s'expose à des sanctions proportionnées à la gravité des faits (confère Annexe I, III/Discipline).

Je soussigné, Madame, Monsieur, _____ déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur et du contrat Droits et Obligations du Conservatoire à Rayonnement Départemental et m'engage à respecter l'ensemble de ses clauses.

Fait à _____ le _____

*Signature, du responsable légal
(précédée de la mention "lu et approuvé")*

Autorisation d'intervention médicale d'urgence

J'autorise la direction du Conservatoire à rayonnement Départemental à prendre toutes les mesures d'urgences médicales nécessaires en cas d'accident de mon enfant :
ou moi-même

Signature, du responsable légal
(précédée de la mention "lu et approuvé")

Cession du droit à l'image d'une personne majeure ou mineure

Je soussigné(e) autorise le Conservatoire à
(élève adulte, père, mère, représentant légal)
Rayonnement Départemental à effectuer des prises de vues de moi-même, mon fils, ma fille :(nom, prénom) né(e) le et accepte que tout ou partie des images, enregistrements sonores et les réalisations effectuées dans le cadre de l'activité pratiquée, me/le concernant soient utilisés gracieusement, en vue de leur exploitation (reproduction et représentation), par tous modes et procédés, sur tous supports, en tous formats, dans le monde entier, et ce pour une durée de deux ans à compter de la date de signature de ce bulletin de réinscription.

Fait à : Le :Le représentant légal ou l'élève adulte,

Signature, du responsable légal
(précédée de la mention "lu et approuvé")

ENSEIGNEMENTS DANSE

ELEVES DE 6/7 ans (CP/CE1) - durée : 0h45 - **Tarif D**

- EVEIL DANSE** : expérimentation du mouvement dansé et des principes des différentes techniques, travail d'écoute au sein d'un groupe et de prise d'espace.
-

ELEVES À PARTIR DE 8 ANS (révolu en septembre 2018)

PARCOURS DIPLOMANT – Tarif B

➤ 1^{er} cycle :

- 1 cours de danse classique + 1 cours de danse jazz + formation musicale danseurs

➤ A partir du 2^{ème} cycle :

- 2 cours de danse classique dont atelier chorégraphique + 1 cours de danse jazz dont atelier chorégraphique.
-

PARCOURS NON DIPLOMANT – (sur avis du professeur) – **Tarif C**

A partir de la 4^{ème} année du 1^{er} cycle. Nombre d'années en danse : _____

JAZZ OU CLASSIQUE – 1 COURS PAR SEMAINE -
(groupe constitué par les professeurs en fonction du niveau)

Cours Jazz « open »

Cours Classique « open »

Barre à terre

ENSEIGNEMENTS THÉÂTRE

Tarif B (Si enseignement Théâtre seul)

Sur audition pour les nouveaux élèves si le nombre d'inscriptions est supérieur au nombre de places disponibles.

- Atelier Initiation pré-ados 11-14 ans (à partir de la 6^{ème}) - (2 heures hebdomadaires)
- Atelier Initiation ados/jeunes adultes 15-25 ans (2 heures hebdomadaires)

➤ **Cursus diplômant (à partir de 15 ans)**

- Cycle I (durée de 1 à 2 ans – sur audition obligatoire) – A partir de 15 ans (4 heures 30 hebdomadaires : 2 heures avec les ados, 2 heures de cours cycle I + ½ heure de cours de chant en pédagogie de groupe)
- Cycle II (durée de 1 à 3 ans) – A partir de 17 ans (2 heures de cours avec le cycle I + 3 heures de cours cycle II + 1 heure de chant en pédagogie de groupe)

➤ **Atelier de scénographie (à partir de 15 ans) - Théâtre / Beaux Arts**

Elèves plasticiens, comédiens, et toutes personnes s'intéressant au spectacle vivant.

Sans supplément si enseignement Théâtre seul - Sans supplément si enseignement Beaux Arts (dans la limite de 2 ateliers maximum) - Avec supplément - Tarif E au delà de 2 ateliers en Beaux Arts
Si Atelier Scénographique seul – Tarif C

- Vendredi après midi (l'heure sera défini à la rentrée)

ENSEIGNEMENTS BEAUX ARTS

(Tarif C limité à 2 ateliers différents - Au-delà, Tarif E par atelier supplémentaire)

Consultation auprès des professeurs fortement conseillée

*Les horaires sont mis à titre indicatif, ils pourront être éventuellement modifiés
les cours auront lieu sous réserve du nombre d'inscrits*

➤ Pour les enfants et adolescents à partir de 5 ans

Eveil aux arts plastiques : Véronique Ozarak

- Eveil (de 5 à 7 ans) : Peinture + volume + dessin - mercredi de 15h30 à 17h00
- Eveil (de 5 à 7 ans) : Peinture + volume + dessin - mercredi de 17h00 à 18h30

Modelage

- de 7 à 15 ans) - Mercredi de 15h30 à 17h00: Pierre PAUZON

Initiation aux arts plastiques : Pierre Pauzon et Véronique Ozarak

- Etude (de 8 à 11 ans) : Expression plastique + volume (mercredi de 14h00 à 15h30)
(premier semestre Expression plastique et second semestre Volume)
- Projet (de 12 à 15 ans) : Volume + expression plastique (mercredi de 14h00 à 15h30)
(premier semestre Volume et second semestre Expression plastique)

➤ Pour les adultes et les adolescents à partir de 16 ans

Initiation à l'Art Numérique*

- Mercredi de 18h30 à 19h30 : Véronique Ozarak

**possibilité de commencer à partir de 12 ans. Nombre de place limité.*

Expression plastique : Véronique Ozarak

- mardi de 17h00 à 19h00
- mardi de 19h00 à 21h00

Peinture, pratiques diverses : Cécile Giraud

- Jeudi de 16h00 à 18h00
- Jeudi de 18h00 à 20h00

Modelage : Pierre Pauzon

- Jeudi de 18h00 à 20h00

Volume : Pierre PAUZON

- Etude – Débutant mardi de 18h00 à 20h00
- Projet vendredi de 17h00 à 19h00

Dessin - modèle vivant : Cécile Giraud

- Mercredi de 18h00 à 20h00

➤ A la fin du parcours modulant (Tarif E) :

Ateliers libres :

Mise à disposition d'une salle tout au long de l'année. Horaire et jour choisis collégalement en début d'année.

MUSIQUE DECOUVERTE / SOUTIEN

Les itinéraires de découverte

(sous réserve du nombre d'inscription)

➤ Pour les enfants de 4 à 6 ans (4 ans révolu en septembre)

Eveil (Tarif D) : Exploration de l'espace sonore et vocale, mises en situation chorégraphiques ou musicales

- Eveil musical et corporel – 4/5 ans (moyenne section) - durée 0h45
- Eveil musical et corporel – 5/6 ans (grande section) – durée 0h45

Initiation musicale (tarif C) : durée 1h00 (30 minutes axés sur l'écoute, le chant, la danse la manipulation de petits instruments et 30 minutes d'ateliers de découverte instrumentale)

- Initiation à la musique - ateliers de découverte instrumentale – 6 ans (CP) -

Cochez ci-dessous le jour en fonction des instruments (sous réserve du nombre de places disponibles)

Attention : selon le nombre d'inscriptions, des modifications peuvent être apportées

- Lundi (Violon, Cor, Tuba, Saxophone, Accordéon diatonique, Flûte traversière)
- Mardi (Vielle à roue, Orgue, Trombone, Trompette, flûte à bec, Alto)
- Jeudi (Violon, Contrebasse, Cor, Hautbois, clarinette, Accordéon chromatique)

➤ Pour les élèves débutants à partir de 10 ans – Tarif C

- Atelier d'initiation musicale et instrumentale. Expérimenter plusieurs instruments en faisant partie d'un petit groupe, apprendre à jouer ensemble et découvrir la diversité des pratiques musicales.

Soutien à la pratique en amateur

(Tarif H – Pas d'acompte à verser)

Après avis de la direction et des professeurs

Une réponse pour ces inscriptions sera donnée début octobre

Vous êtes un musicien amateur non débutant ou un ensemble constitué, vous pouvez venir prendre un cours à la carte, pour résoudre une difficulté, améliorer votre interprétation, être conseillé et soutenu.....

Instrument choisi : _____

- Cours de 30 minutes au sein du CRD sans pratique collective - 5 cours par an maximum
- Cours de 30 minutes au sein du CRD - 10 cours par an maximum (Tarif H) + pratique(s) collective(s) obligatoire(s) (Tarif C ou D)
- Module de 8 heures pour les groupes constitués

MUSIQUE-PRATIQUES INSTRUMENTALES

Tarif A pour un seul instrument choisi. Au delà, un supplément (tarif C) sera appliqué par instrument
PRATIQUES COLLECTIVES OBLIGATOIRES AVEC PRATIQUE INSTRUMENTALE

INSTRUMENTS CLASSIQUES OU TRADITIONNELS OU CURSUS CHORAL

PARCOURS DIPLOMANT - ELEVE DEBUTANT

1/ Pour les élèves débutants de 7 à 9 ans – 3 heures hebdomadaires

- Instrument (à cocher ci-dessous)+ Chorale (de 17h30 à 19h00) : soit le Lundi, soit le mardi, soit le Jeudi (en fonction du choix de l'instrument ci-dessous)
- Formation Musicale en orchestre + Atelier Rythmique (le mercredi).

Attention : selon le nombre d'inscriptions, des modifications peuvent être apportées

- | | | |
|---|--|---|
| <input type="checkbox"/> Accordéon Chromatique (M) | <input type="checkbox"/> Cor (L) | <input type="checkbox"/> Piano (L ou M ou J) |
| <input type="checkbox"/> Accordéon Diatonique (M/J) | <input type="checkbox"/> Flûte à bec (J) | <input type="checkbox"/> Saxophone (M) |
| <input type="checkbox"/> Alto (J) | <input type="checkbox"/> Flûte traversière (M) | <input type="checkbox"/> Trombone (M/J) |
| <input type="checkbox"/> Accordina (accordéon à bouche) | <input type="checkbox"/> Guitare (L/M) | <input type="checkbox"/> Trompette/Cornet (L/M/J) |
| <input type="checkbox"/> Bandonéon | <input type="checkbox"/> Hautbois (J) | <input type="checkbox"/> Tuba /Basson(L) |
| <input type="checkbox"/> Clarinette (M) | <input type="checkbox"/> Hautbois Traditionnel | <input type="checkbox"/> Vielle à Roue (M) |
| <input type="checkbox"/> Contrebasse (M) | <input type="checkbox"/> Orgue (M) | <input type="checkbox"/> Violon (L/M) |
| <input type="checkbox"/> Cornemuse | <input type="checkbox"/> Percussions (L/M) | <input type="checkbox"/> Violoncelle (M) |

2/ Pour les élèves grands débutants (à partir de 10 ans)

- Instrument (à cocher en page 9) + formation musicale (obligatoire)

PARCOURS DIPLOMANT - ELEVE NON DEBUTANT

1/ Pour les élèves âgés de 8 à 9 ans en 2^{ème} année d'instrument

- Instrument (à choisir dans la liste page 9) + Formation Musicale (obligatoire) + Chorale (obligatoire)

2/ Pour les élèves en 2^{ème} année instrument (à partir de 10 ans et plus)

- Instrument (à choisir dans la liste page 9) + formation musicale (obligatoire)

3/ Pour les élèves à partir de la 3^{ème} année instrumentale et plus

- Instrument (à choisir dans la liste page 9) + formation musicale (obligatoire) + 1 pratique collective obligatoire (voir liste page 10)

OU

- PARCOURS NON DIPLOMANT – Accessible uniquement aux élèves ayant un niveau de Fin de 1er cycle de Formation musicale Une attestation de niveau sera demandée pour les nouveaux élèves.**

Instrument (à choisir dans la liste page 9) + **1 pratique collective obligatoire** (sur avis du professeur d'instrument, voir liste page 10).

MUSIQUE-PRATIQUES INSTRUMENTALES

Tarif A pour un seul instrument choisi. Au delà, un supplément (tarif C) sera appliqué par instrument

Quel que soit le parcours choisi, l'élève s'engage à suivre une pratique collective, à se produire plusieurs fois par an et à fournir le travail personnel nécessaire à sa progression et à la bonne marche des ensembles. Enfin, il est vivement encouragé à assister en tant que spectateur à toute manifestation artistique.

PRATIQUES INSTRUMENTALES

INSTRUMENTS CLASSIQUES - à partir de 10 ans

- | | | |
|---|--|---|
| <input type="checkbox"/> Accordéon Chromatique | <input type="checkbox"/> Flûte à bec | <input type="checkbox"/> Piano |
| <input type="checkbox"/> Alto | <input type="checkbox"/> Flûte traversière | <input type="checkbox"/> Saxophone |
| <input type="checkbox"/> Accordina (accordéon à bouche) | <input type="checkbox"/> Guitare | <input type="checkbox"/> Trombone |
| <input type="checkbox"/> Clarinette | <input type="checkbox"/> Hautbois | <input type="checkbox"/> Trompette/Cornet |
| <input type="checkbox"/> Contrebasse | <input type="checkbox"/> Orgue | <input type="checkbox"/> Tuba /Basson |
| <input type="checkbox"/> Cor | <input type="checkbox"/> Percussions | <input type="checkbox"/> Violon |
| | | <input type="checkbox"/> Violoncelle |

CURSUS CHORAL sur avis du professeur - à partir de 7 ans

- Cursus Choral 1er cycle (cours de chant en petit groupe + formation musicale + chœur + cours d'accompagnement piano)
- Cursus Choral 2ème cycle (cours de chant en petit groupe + formation musicale + chœur + atelier chant lyrique + initiation à la direction de chœurs)

INSTRUMENTS TRADITIONNELS - à partir de 10 ans

- | | | |
|--|--|------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Accordéon Diatonique | <input type="checkbox"/> Bandonéon | <input type="checkbox"/> Cornemuse |
| <input type="checkbox"/> Hautbois Traditionnel | <input type="checkbox"/> Vielle à Roue | |

INSTRUMENTS DE MUSIQUES ACTUELLES - à partir de 11 ans (6^{ème}) – Tarif C

Le département de Musiques Actuelles travaille en partenariat avec la MPT de Chadrac. Des cours peuvent se dérouler soit dans les studios du CRD, soit dans les studios de la MPT de Chadrac. Une adhésion à la MPT de Chadrac est obligatoire pour tous les élèves du département Musiques Actuelles. Elle est à régler directement à la MPT de Chadrac en début d'année scolaire.

- | | | |
|-----------------------------------|---|---|
| <input type="checkbox"/> Batterie | <input type="checkbox"/> Guitare basse | <input type="checkbox"/> Synthétiseur/Clavier |
| <input type="checkbox"/> Chant* | <input type="checkbox"/> Guitare électrique | |
- *(à partir de 12 ans, et sur avis du professeur)**

Parcours A

Il comprend un cours de groupe (atelier Rock, atelier « du Blues à la Soul », atelier chanson française) et le cours instrumental (l'orientation dans les différents ateliers est décidée en début d'année par l'équipe pédagogique en fonction du niveau, des choix horaires et d'un nombre d'années de présence des élèves inscrits).

Parcours B

L'entrée en parcours B se fait chaque année par le biais d'un concert d'entrée sur les avis et recommandations des professeurs. Un élève souhaitant entrer en parcours B doit impérativement être passé par le parcours A.

MUSIQUE-PRATIQUES COLLECTIVES

Tout musicien peut s'inscrire en pratique collective seule, (à choisir dans la liste ci-dessous), sous réserve du nombre de places disponibles, de son niveau et sur avis du professeur (tarifs page 12)

Au choix :

- Chorales enfants ou ados – Direction Nina PAL - Sur Audition et avis du professeur qui constituera les groupes (Les Apprentis chanteurs, Perpétumobilé, les Choeurs en chantier, les Choeurs ados)
- Choeur adultes (sur audition et avis du professeur)
- Chorale Entr'Elles (sur audition et avis du professeur)
- Atelier des Balkans (à partir de la 5^{ème} année d'instrument – Ouvert à tous les instruments)
- Atelier rythmique (enfants) (à partir de la 3^{ème} année de formation musicale et sur avis du professeur)
- Atelier rythmique (ados et adultes) sur avis du professeur
- Consort de flûtes à bec (à partir de la 2^{ème} année d'instrument)
- Ensemble de musique ancienne (ouvert à tous les instruments et chanteurs) (sur avis du professeur)
- Ensemble de cuivres
- Ensemble de guitares
- Ensemble d'accordéons chromatiques
- Ensembles traditionnels
- Danses traditionnelles (jusqu'à 15 ans)
- Danses traditionnelles (adultes – 1 cours par mois. Un planning sera établi en début d'année)
- Danses Renaissance (adultes – 1 cours par mois. Un planning sera établi en début d'année)
- Barre à terre (à partir de 16 ans et sur avis du professeur – 1 cours par semaine)
- Danse Jazz (sur avis du professeur – sans surcoût avec pratique instrumentale si 1 seul cours/ semaine)
- Danse classique (sur avis du professeur – sans surcoût avec pratique instrumentale si 1 seul cours/semaine)
- Orchestre à cordes (alto, contrebasse, violon, violoncelle) (à partir de la 2^{ème} année d'instrument)
- Orchestre d'harmonie (jusqu'au début du 2^e cycle) (cuivres, bois, percussions)
- Orchestre Pequeña Tipica (tango junior) (à partir de la fin de 1^{er} cycle - après avis du chef d'orchestre)
- Atelier Théâtre (11-14 ans) : (sur audition – sans surcoût avec pratique instrumentale – 1 cours/semaine)
- Atelier Théâtre (15-25 ans) : (sur audition – sans surcoût avec pratique instrumentale – 1 cours/semaine)
- Formation musicale
- Groupe de musiques actuelles (sur avis des professeurs – à partir de 11 ans « 6ème » –sauf pour le chant 12 ans)
- Musique de rue (cuivres, bois, percussions, instruments traditionnels) - (à partir de 12 ans - sur avis du professeur)
- Picabofa « Musique Renaissance » (hautbois, hautbois traditionnel, cornemuse, vielle, percussions)

MUSIQUE-PRATIQUES COLLECTIVES

Tout musicien peut s'inscrire en pratique collective seule, (à choisir dans la liste ci-dessous), sous réserve du

A partir du 2^{ème} cycle instrumental ou de la 6^{ème} année d'instrument :

- Accompagnement piano (exclusivement pour les élèves inscrits en piano, combo ou orgue–avis du professeur)
- Préparation aux épreuves du baccalauréat « option Musique »
- Harmonie (à partir du 2^{ème} cycle de FM)
- Harmonisation au clavier
- Histoire de la musique (tout public)
- Improbablacoustic – Atelier d'improvisation libre
- Musique de chambre
- Musique Assistée par Ordinateur (édition / mixage) ou Composition / Arrangement –sur avis du professeur
- Orchestre Harmonie de la CA (après avis du chef d'orchestre)
- Orchestre symphonique (après avis du chef d'orchestre)
- Orchestre tango (à partir de la fin de 2^{ème} cycle - après avis du chef d'orchestre)
- Zicatouva - sur avis du professeur

Au choix à partir du 2^{ème} cycle instrumental pour les élèves inscrits dans une discipline polyphonique (accordéon, guitare, piano, orgue) (sans coût supplémentaire) :

- | | | |
|--------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Basson/Tuba | <input type="checkbox"/> Contrebasse | <input type="checkbox"/> Trombone |
| <input type="checkbox"/> Cor | <input type="checkbox"/> Hautbois | <input type="checkbox"/> Violoncelle |

Ateliers Jazz : sur avis du professeur déterminée lors d'une permanence

- Initiation** (à partir de fin de cycle I)
- Combo** (à partir du 2^{ème} cycle ou sur avis du professeur)
- Pratique instrumentale collective :**
 - claviers (piano/accordéon/marimba)*
 - soufflants (saxophone, trompette, trombone...)*
 - guitare basse/guitare*
 - chant*
- Harmonie Jazz/Théorie**

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PUY-EN-VELAY
Tarifs 2018/2019 "Musique, danse, théâtre, Beaux-Arts" – site Le Puy en Velay

		ELEVES AGGLO		ELEVES HORS AGGLO	
		moins de 24 ans	à partir de 24 ans	moins de 24 ans	à partir de 24 ans
Tarif A					
Enseignement instrumental ou élèves issus d'une école intercommunale de la Haute Loire en 3ème cycle instrumental ou danse (tarification agglo)	1er élève	374 €	432 €	717 €	833 €
	2ème élève	300 €	362 €	570 €	695 €
	3ème élève	227 €	290 €	425 €	549 €
	à partir du 4ème élève	102 €	154 €	176 €	279 €
Tarif B					
théâtre seul ou danse seule en parcours complet ou élève pratiquant un instrument et participant à l'orchestre d'harmonie cérémonies ou à l'ensemble Picabofa - tarif agglo pour les CHAM vocale ou instrumentale ou élève maîtrisien					
1er élève		300 €	362 €	570 €	695 €
2ème élève		227 €	290 €	425 €	549 €
À partir du 3ème élève		102 €	154 €	176 €	279 €
Tarif C					
Musiques actuelles, cours collectifs, cours instrumental supplémentaire, danse classique ou jazz en parcours modulant (limité à 1 cours et 1 atelier chorégraphique par semaine), cours d'initiation musique, options facultatives, ateliers Beaux-arts limité à 2 maximum, tarif agglo pour les CHAD		227 €	290 €	425 €	549 €
Tarif D	Chœur seul ou cours collectifs non hebdomadaires ou cours d'éveil musical ou cours d'éveil danse	133 €	183 €	236 €	335 €
Tarif E	Atelier supplémentaire Beaux Arts (par atelier)	92 €	141 €	154 €	252 €
	stage - tarif par stage	Tarif unique : 134 €			
	Ateliers libres Beaux Arts	Tarif unique : 134 €			
Tarif F : participation obligatoire aux cérémonies ou à 4 manifestations évenementielles sur le territoire communautaire	Orchestre d'harmonie sans pratique instrumentale, ensemble Picabofa sans pratique instrumentale	Tarif unique : 133 €			
Tarif G = bénéficiaires des minima-sociaux – 1 tarif applicable par domaine d'enseignement (musique, danse, théâtre, beaux arts)		Tarif unique : 72 €			
Tarif H "Pratiques Amateurs"					
Cours de soutien de 30' à l'unité pour la musique et la danse et une heure pour l'art dramatique, sans pratique collective		31 € par cours limité à 5 pour l'année scolaire			
Cours de 30' à l'unité avec pratique collective obligatoire		14 € par cours limité à 10 + Tarifs C ou D en fonction de la pratique collective choisie			
Soutien ponctuel aux groupes constitué ou en travail collectif limité à 8h par an		Part fixe obligatoire : 21 € + 11 € par élève			
Tarif I : Usager non élève : utilisateur des locaux du CRD, de la médiathèque - Elève titulaire du C.E.M. ou équivalent (après avis du Directeur du CRD) inscrit en pratique collective seule		Tarif unique : 20 €			